



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Ce mémorandum est pour vous informer que même si la neige est fondue dans les routes non entretenues l'hiver, elles demeureront fermées encore pour quelques jours puisque la période de dégel n'est pas encore terminée. Nous procédons ainsi afin d'éviter de briser nos routes qui ne sont pas conçues pour soutenir les véhicules lourds durant cette période.

Nous vous remercions de votre compréhension dans ce dossier.

DONNE à Saint-Épiphanie, ce vingt et unième (21^e) jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-trois (2023).

**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – greffier-trésorier**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce vingt-et-unième (21^e) jour du mois d’avril de l’an deux mille vingt-trois (2023).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – greffier-trésorier